



Réglementation de la circulation Sur la Route du Chef-Lieu RD21 Du 12 au 27 Juin 2023

Le Maire de la Commune de VINZIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants et L. 2213-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie), approuvée par l'arrêté du 7 Juin 1977 ;

Vu la demande de l'entreprise EUROVIA AMPHION, TSA70011, 69134 DARDILLY, pour effectuer des travaux de réfection des enrobés et mise à niveau de tampon pour la CCPEVA route du Chef-Lieu.

MAIRIE

DE

VINZIER

1 Place de la Mairie
74500 VINZIER

 Téléphone

04 50 73 61 19

 Fax

04 50 73 66 49

 Courriel

mairie@vinzier.com

 Site

vinzier.com

Siret Commune de Vinzier
217403088 00016

ARRÊTE

Article 1^{er} La circulation se fera sous alternat par feux tricolores, la vitesse sera limitée à 30km/h, **Sur la Route du Chef-Lieu Du 12 au 27 juin 2023**

Article 2 La signalisation et le balisage nécessaires seront assurés par l'entreprise EUROVIA

Article 3 Ampliation du présent Arrêté sera transmise à la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS, au CPI du Haut Gavot, à l'entreprise EUROVIA et affichée en Mairie.

Fait à Vinzier, le 1^{er} Juin 2023

Le Maire,
Marie-Pierre GIRARD

Marie-Pierre GIRARD – Maire : Auteur de l'acte

Publié sur le site internet de la commune le :
le 2 juin 2023